

DOCUMENT de REFERENCE du RESEAU INTERNATIONAL de PARISTECH ALUMNI

1- LES OBJECTIFS DU RESEAU

La mission de ParisTech Alumni (PTA) et de sa Commission Internationale (CI) à l'étranger est de **contribuer au développement de l'image et de la marque ParisTech (PT)**, notamment dans les pays ciblés par PT pour son développement international (BRIC, ASEAN, Amérique du Nord, Europe de l'Ouest...), avec **3 objectifs** :

- donner de la visibilité aux Grandes Ecoles membres de PT en faisant reconnaître l'excellence de leurs formations et de leur mode de recrutement,
- attirer les meilleurs élèves des universités des pays concernés dans les Ecoles de PT, en double diplôme, en mastère ou en doctorat,
- faciliter le recrutement d'un corps professoral à l'international.

Cette mission à l'intérieur d'un pays étranger est naturellement portée par les diplômés des Ecoles de PT résidant dans le pays. Le relais de PTA et de la CI auprès des diplômés locaux est assuré par un **Coordinateur**, éventuellement assisté d'une petite équipe, qui, sur la base du volontariat, est agréé par la CI et les Associations membres de PTA.

Le Coordinateur et son équipe contribuent dans son pays à la mission internationale de PTA en se mettant au service des Associations membres de PTA pour :

- **apporter son concours, susciter ou coordonner des initiatives locales entre les communautés de diplômés de PT pour favoriser le développement de relations amicales et professionnelles entre ces diplômés résidant dans son pays.**
- **organiser ou apporter un support à des manifestations sous la bannière PTA**

L'ensemble des Coordinateurs à l'étranger anime le réseau PTA à l'international.

2- LES REGLES D'ORGANISATION DU RESEAU

La CI procède par appels à candidature et tout diplômé, membre actif de son association et à jour de sa cotisation, peut faire acte de candidature comme Coordinateur. La procédure d'élection par la CI du Coordinateur se déroule alors de la façon suivante :

- Les délégués des associations des diplômés des Ecoles de ParisTech à la CI saisissent les représentants locaux de leurs associations d'un appel à candidature auprès des résidents. Pour toute association qui n'a pas de groupe local, son délégué à la CI devra saisir ses référents ou membres actifs résidents du pays dans un appel direct à candidature,
- Chaque candidat fournit un CV et un résumé de ses motivations à développer la renommée de PT ainsi que les relations amicales entre les diplômés,
- L'ensemble des candidatures qui se manifestent sont transmises à l'ensemble des associations locales ou référents/membres actifs auprès desquels il y a eu appel à candidatures, aux Délégués Généraux et au Président du CA de PTA,
- Chaque membre de la CI, avant le vote, consulte selon le cas son association locale ou ses référents/membres actifs,
- La CI procède alors au vote de ses membres lesquels expriment un choix motivé en rapport avec leurs consultations,
- Après quoi la CI procède à la majorité des voix à la nomination du Coordinateur sous réserve de l'accord du Président du CA de PTA lequel émet en co-signature avec le responsable de la CI une lettre d'agrément portant instructions.

Le statut de Coordinateur est accordé d'ordinaire pour une durée de trois ans sous réserve de résidence sauf demande contraire de l'intéressé ou de la CI. La durée retenue sera indiquée dans le lettre d'agrément mentionnée ci-après. Ce statut est révocable à l'initiative de l'une des parties sans avoir à être motivé, avec un préavis de 3 mois.

Un Coordinateur organise –s’il le souhaite- un bureau pour l’assister dans ses activités. Celui-ci est alors constitué de responsables locaux des associations. Pour certains grands pays étrangers constitués de plusieurs pôles économiques ou universitaires importants et éloignés (USA-Canada, Chine, Inde, etc.), une **Coordination régionale** à l’échelon de ces pôles peut être organisée par le Coordinateur national autant que de besoin, soit par cooptation soit par une procédure d’élection adaptée après consultation préalable de la CI.

Les Coordinateurs (nationaux / régionaux) sont de droit invités à assister aux réunions de la CI lors de leurs passages en France. Ils informent, autant que de besoin mais au moins deux fois l’an, la CI de leurs activités et manifestations locales. S’ils le souhaitent, ces activités et manifestations sont publiées sur le Site Internet de PTA. Ils peuvent également en proposer la publication sur les sites nationaux ou internationaux des Associations de diplômés des Ecoles membres de PT.

Chaque Coordinateur dispose d’un correspondant au sein de la CI pour toute question relevant de leurs activités. Une fois agréé, le Coordinateur respectera les engagements du présent Document de Référence. Il sera destinataire, pour son utilisation exclusive sur son territoire, des logos qui faciliteront sa reconnaissance, des documents imprimés et des outils d’animation utiles à sa mission.

Une **lettre d’agrément**, émise par le Président de PTA et le Responsable de la CI, sera adressée au Coordinateur. Des **lettres d’introduction** pourront également être émises par la CI pour faciliter les référencements locaux des Coordinateurs auprès de la Mission Economique, des Conseillers économiques ou culturels de l’Ambassade de France, de la Chambre de Commerce Française, ainsi que de leurs homologues correspondants en France.

Les représentants des Associations membres de PTA à la CI, et les Présidents de ces Associations, seront informés de chaque agrément de Coordinateur afin qu’ils informent à leur tour leurs associations locales ou – à défaut- leurs diplômés actifs dans le pays concerné.

3- LES ACTIVITES

Dans le cadre de leurs objectifs, les Coordinateurs ont toute latitude de choisir les activités et manifestations nécessaires et adaptées aux conditions locales.

Quelques règles de base seront notamment observées :

- Une fois agréé, le Coordinateur se met en rapport avec les associations locales (ou les diplômés signalés pour les Ecoles n’en n’ayant pas). Il encourage les associations locales à ouvrir leurs manifestations aux autres diplômés de PT pour favoriser tout lien amical ou professionnel entre ceux-ci. Il organise ou apporte sa contribution aux manifestations et activités décidées en commun pouvant, sous le label PTA, être **facteur de lien entre tous les diplômés locaux des Ecoles de PT**.
- Le Coordinateur est – en accord avec les associations locales- libre d’ouvrir les manifestations et activités PTA aux diplômés d’autres Grandes Ecoles et Universités non liées à PT, sous réserve de maintenir une **identité PTA forte**.
- Le Coordinateur pourra assister -à leur demande - les responsables de ParisTech dans leurs **relations avec les autorités gouvernementales, universitaires ou économiques** de leurs pays de résidence afin de développer l’image de la marque PT. Il mettra à leur disposition ses relations et réseaux d’influence, ainsi que ceux des diplômés des Ecoles de PT qui y consentiraient.
- Le Coordinateur peut créer un site internet local PTA à l’usage des diplômés de son pays en vue de **développer le partage d’informations et des opportunités d’affaires**. Il se mettra alors en rapport avec la CI afin de convenir des règles de compatibilité, des passerelles et des partages d’information avec le site internet de PTA et ceux des Associations de diplômés des Ecoles de PT.
- Le Coordinateur veillera à **faire remonter régulièrement les informations** les plus importantes auprès de la CI afin d’alimenter les agendas de PTA et de donner de la visibilité aux initiatives locales.